



INFORMATION

BRULAGE DES BOTTES DE PAILLE AFIN DE PROTEGER LA VIGNE

Nous sommes informés par Mme la Présidente de l'ODG de Pernand-Vergelesses :

« Suite aux prévisions météo qui annoncent des températures négatives, les viticulteurs de Pernand-Vergelesses ont pris la décision d'allumer des feux à partir de bottes de paille ce dimanche matin 14 avril.

La décision effective sera prise samedi, afin d'avoir une plus grande précision sur les risques.

Nous sommes conscients de la gêne occasionnée par la fumée, mais vous comprendrez bien la nécessité de notre mobilisation.

Il y a déjà beaucoup de secteurs touchés par le gel du 5 avril du côté de Santenay, Puligny. L'enjeu est très important.

Nous vous remercions d'avance pour votre tolérance. »

Autorisation accordée par la lettre-circulaire du 25 mars 2019, signée par Monsieur Jean-Baptiste PEYRAT, sous-préfet de Beaune, relative au brûlage de végétaux pour protéger les vignes contre le gel.

**Le Maire,
Jean CHEVASSUT**